

PROCES VERBAL SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
du 7 avril 2015

L'an deux mille quinze, le 7 avril à 21h00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Madame Danielle SUBIELA, Maire.

Membres en exercice : 15

Date de convocation : 31 Mars 2015.

Présents : Mesdames CARLES, ESCUDIER DONNADIEU, GERMAUX & PUGEAULT et Messieurs BARTHE de MONTMEJAN, BEL, CHAPEAUBLANC, DAVID, LAMONTAGNE, REYNAUD, SANS & SERRANO, SARDA.

Absents, excusés : Madame Patricia ZUPPEL qui donne pouvoir à Véronique CARLES.

Secrétaire de séance : Véronique CARLES élu à l'unanimité.

L'ordre du jour de cette séance est le suivant :

- Approbation du compte rendu du conseil municipal du 24 mars 2015 ;
- Vote du Budget Primitif 2015 de la commune ;
- Convention SDEGH : Appel d'offre suite à la fin des tarifs dérèglementés de vente d'électricité (tarif jaune) ;
- Adhésion à l'association du PLB (Prolongement de la ligne B) ;
- Projet éclairage ;
- Attribution de compensation ;
- Dossier accessibilité des bâtiments publics (ERP : Etablissements Recevant du Public) ;
- Commissions communales
- Compte rendu des réunions des assemblées des établissements publics de coopération intercommunale dont la commune est membre et informations concernant ces EPCI (SICOVAL, SIVURS, ...)
- Questions diverses.

1) APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 MARS 2015

Madame le Maire propose le report de l'approbation du compte rendu de la séance du 24 mars 2015 au prochain conseil municipal. L'ensemble des membres du conseil municipal accepte cette proposition.

2) VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2015 DE LA COMMUNE

Au niveau du budget de fonctionnement, nous constatons une baisse de 14 000 € due à :

- la baisse de la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) liée à la participation des collectivités au redressement des comptes de l'Etat (-12 470 €).
- l'augmentation du versement au Fond de Péréquation Inter Communal (FPIC) pour lequel notre contribution progresse de 1571 €.

Au niveau des investissements, les principales propositions sont les suivantes :

- Travaux sur les bâtiments communaux

- Matériels pour les espaces verts
- Urbanisation Ségueilla idillités
- Eclairage amélioration et délestage
- Panneaux et sécurité voiries
- Limiteur niveau sonore salle polyvalente
- Cimetière - Columbarium

DELIBERATION 2015/16 VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2015 – COMMUNE – M14

Après avoir délibéré, le conseil municipal, approuve à l'unanimité le projet de budget primitif 2015 présenté comme suit en séance par le Maire :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire (1)	Restes à réaliser 2014 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
011	Charges à caractère général	113 455,00	0,00	116 991,00	116 991,00	116 991,00
012	Charges de personnel	176 878,00	0,00	181 218,00	181 218,00	181 218,00
014	Atténuations de produits	45 308,00	0,00	48 627,00	48 627,00	48 627,00
65	Autres charges gestion courante	98 884,00	0,00	47 093,46	47 093,46	47 093,46
656	Frais de fonct. des grps d'élus		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		434 525,00	0,00	393 929,46	393 929,46	393 929,46
66	Charges financières	52 300,00	0,00	50 593,00	50 593,00	50 593,00
67	Charges exceptionnelles	3 500,00	0,00	3 300,00	3 300,00	3 300,00
68	Dotations aux provisions (4)			0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues Fonct	15 000,00		10 000,00	10 000,00	10 000,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		505 325,00	0,00	457 822,46	457 822,46	457 822,46
023	Virement à la sect ^e d'investis. (5)	191 395,77		181 367,73	181 367,73	181 367,73
042	Opérations d'ordre entre section (5)			0,00	0,00	0,00
043	Op. ordre intérieur de section (5)			0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		191 395,77		181 367,73	181 367,73	181 367,73
TOTAL		696 720,77	0,00	639 190,19	639 190,19	639 190,19

+	
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00

=	
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	639 190,19

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire (1)	Restes à réaliser 2014 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
013	Atténuations de charges	6 900,00	0,00	6 900,00	6 900,00	6 900,00
70	Produits des services	53 950,00	0,00	54 360,00	54 360,00	54 360,00
73	Impôts et taxes	282 141,00	0,00	300 637,00	300 637,00	300 637,00
74	Dotations et participations	134 690,00	0,00	86 800,00	86 800,00	86 800,00
75	Autres produits gestion courante	12 644,00	0,00	12 644,00	12 644,00	12 644,00
Total des recettes de gestion courante		490 325,00	0,00	461 341,00	461 341,00	461 341,00
76	Produits financiers		0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels		0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
78	Reprise sur amort et provisions (4)			0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		490 325,00	0,00	462 341,00	462 341,00	462 341,00
042	Opérations d'ordre entre section (5)			0,00	0,00	0,00
043	Op. ordre intérieur de section (5)			0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement				0,00	0,00	0,00
TOTAL		490 325,00	0,00	462 341,00	462 341,00	462 341,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	176 849,19
---	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	639 190,19
--	-------------------

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire (1)	Restes à réaliser 2014 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
010	Stocks (5)		0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immos reçues en affectation (6)		0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	127 732,93	3 119,15	85 915,85	85 915,85	89 035,00
Total des dépenses d'équipement		127 732,93	3 119,15	85 915,85	85 915,85	89 035,00
10	Dotations Fonds divers Réserves		0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00
16	Remboursement d'emprunts	41 300,00	0,00	42 477,00	42 477,00	42 477,00
18	Compte de liaison (7)		0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances ratta		0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immos financières		0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues Invest	6 150,00		6 000,00	6 000,00	6 000,00
Total des dépenses financières		47 450,00	0,00	48 477,00	48 477,00	48 477,00
45..	Total des opé. pour le compte de tiers (8)		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		175 182,93	3 119,15	134 392,85	134 392,85	137 512,00
040	Opérations d'ordre entre sections (4)			0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)			0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement				0,00	0,00	0,00
TOTAL		175 182,93	3 119,15	134 392,85	134 392,85	137 512,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	62 291,80
--	------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	199 803,80
---	-------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire (1)	Restes à réaliser 2014 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
010	Stocks (5)		0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	45 395,00	10 000,00	15 032,00	15 032,00	25 032,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)		0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immos reçues en affectation (6)		0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		45 395,00	10 000,00	15 032,00	15 032,00	25 032,00
10	Dotations Fonds divers Réserves (hors 1068)	16 940,00	0,00	64 472,43	64 472,43	64 472,43
1068	Excédents de fonctionnement (9)	174 149,07	0,00	55 410,95	55 410,95	55 410,95
18	Compte de liaison (7)		0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances ratta		0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immos financières		0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions			0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		191 089,07	0,00	119 883,38	119 883,38	119 883,38
45..	Total des opé. pour le compte de tiers (8)		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		236 484,07	10 000,00	134 915,38	134 915,38	144 915,38
021	Virement de la section de fonct. (4)	191 395,77		181 367,73	181 367,73	181 367,73
040	Opérations d'ordre entre sections (4)			0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (4)			0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		191 395,77		181 367,73	181 367,73	181 367,73
TOTAL		427 879,84	10 000,00	316 283,11	316 283,11	326 283,11
+						
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)						0,00
=						
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES						326 283,11

(1) Réalisé en 2014

(2) Reste à réaliser : commandé mais non facturé en 2014

DELIBERATION 2015/17 AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2014

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2014**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Danielle SUBIELA, Maire.

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 232 260.14 E
- un déficit de fonctionnement de : 0.00 E

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Nombre de membres en exercice :	15
Nombre de membres présents :	14
Nombre de suffrages exprimés :	15
VOTES : Contre	Pour 15

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement	
A Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	25 864.37 E
B Résultats antérieurs reportés ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	206 395.77 E
C Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser)	232 260.14 E
(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	
D Solde d'exécution d'investissement	
D 001 (besoin de financement)	62 291.80 E
R 001 (excédent de financement)	0.00 E
E Solde des restes à réaliser d'investissement (3)	
Besoin de financement	0.00 E
Excédent de financement (1)	6 880.85 E
Besoin de financement F = D + E	55 410.95 E
AFFECTATION = C = G + H	232 260.14 E
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F	55 410.95 E
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)	176 849.19 E
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	0.00 E

DELIBERATION 2015/18 SUBVENTION VERSÉE AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Après avoir délibéré, et suivant la proposition du Maire, le conseil municipal, à l'unanimité, décide qu'une subvention de 150.00 Euro sera versée par la commune de CORRONSAC au Centre Communal d'Action Sociale de CORRONSAC pour l'exercice 2015.

DELIBERATION 2015/19 TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES

Madame le Maire indique qu'elle a reçu notification des bases d'imposition prévisionnelles pour l'année 2015 et elle présente ces informations aux conseillers municipaux.

I – RESSOURCES FISCALES A TAUX CONSTANTS					
	Bases d'imposition effectives 2014 1	Taux d'imposition communaux de 2014 2	Taux d'imposition plafonnés 2015 3	Bases d'imposition prévisionnelles 2015 4	Produits à taux constants (col.4 x col.2 ou col.3) 5
Taxe d'habitation.....	872 885	18,29	>>>	912 500	166 896
Taxe foncière (bâti).....	512 123	9,92	>>>	535 200	53 092
Taxe foncière (non bâti).	20 939	59,37	>>>	21 000	12 468
CFE.....			>>>		0

Compte tenu de ces éléments, compte tenu du projet de budget primitif 2015 en cours d'examen par les conseillers municipaux - et notamment du produit attendu de la fiscalité directe locale à inscrire au compte 7311 fixé à 239 080 € euro -, Madame le Maire propose aux élus d'augmenter les taux de la taxe d'habitation et de la taxe foncière sur le bâti de 3% et de maintenir pour la taxe foncière non bâti au taux voté en 2014 :

Après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, vote les taux d'imposition suivants pour l'année 2015 :

- **taxe d'habitation : 18.84 % en augmentation de 3% par rapport au taux voté en 2014**
- **taxe foncière (bâti) : 10.22 % en augmentation de 3% par rapport au taux voté en 2014**
- **taxe foncière (non bâti) : 59.37 % sans augmentation par rapport au taux voté en 2014.**

DELIBERATION 2015/20 SUBVENTIONS VERSÉES AUX ASSOCIATIONS ET ORGANISMES DE DROIT PRIVÉ

Madame le Maire a indiqué lors de la présentation du budget que compte tenu du contexte budgétaire, le budget des subventions aux associations est en baisse de 10 % par rapport à 2014.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, approuve (détail du vote : pour : 15, contre : 0, abstentions : 0) un montant global de subvention de 9900 €, imputées au compte 6574 du budget communal 2015 voté ce jour.

Décide que la situation de chaque association sera étudiée par la commission information qui présentera son analyse lors d'un prochain conseil municipal.

Madame le Maire soumettra alors au vote le montant de chaque subvention.

3) CONVENTION SDEGH : APPEL D'OFFRE SUITE A LA FIN DES TARIFS DÉRÈGLEMENTÉS DE VENTE D'ÉLECTRICITÉ (TARIF JAUNE);

Madame le Maire explique que dans le cadre de l'ouverture des marchés de l'énergie à la concurrence, les tarifs réglementés de vente de l'électricité pour les puissances supérieures à 36 KVA (tarifs jaunes – pour Corronsac concerne donc uniquement l'école) sont supprimés à compter du 31 décembre 2015.

Cette mesure impose aux acheteurs publics d'engager la mise en concurrence des fournisseurs d'électricité pour souscrire un nouveau contrat de fourniture à compter du 1^{er} janvier 2016.

Le SDEGH (Syndicat Départemental d'Electricité de Haute Garonne) auquel la commune est adhérente a constitué un groupement de commandes d'achat d'électricité et nous propose d'y adhérer. Le modèle de convention a été reçu à la Mairie.

Par ailleurs, Madame le Maire indique que le Sicoval a proposé lors du dernier Conseil de Communauté une convention avec l'UGAP qu'il juge meilleure. Cependant, en l'absence de détail concernant cette offre Madame le Maire indique que la décision est reportée au prochain conseil.

4) ADHÉSION A L'ASSOCIATION DU PLB (PROLONGEMENT DE LA LIGNE B

DELIBERATION 2015/15 : ADHÉSION A L'ASSOCIATION DU PLB

Madame le Maire indique que dans le cadre du prolongement de la ligne B, une association a été créée dont l'objet est la promotion du projet de prolongement de la ligne B du métro de Ramonville-Saint-Agne jusqu'à La Cadène à Labège ainsi que l'initiative et la participation à toutes actions visant à la réalisation des conditions de la mise en œuvre et de l'exécution dudit projet.

La cotisation pour l'adhésion d'une commune est fixée à 30 €.

Madame le Maire propose compte tenu de l'importance de ce projet pour le développement économique du territoire l'adhésion de la commune de Corronsac.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide (1 abstention, 14 voix pour) :

- D'adhérer à l'association PLB
- Charge le Maire de procéder à toutes les formalités nécessaires à cette adhésion.

5) PROJET ECLAIRAGE

Madame le maire indique que conformément aux discussions des précédents conseils municipaux, le projet de diminution de la pollution lumineuse est en cours de réalisation. Ce projet prévoit une phase expérimentale d'une année : extinction des lumières dans les lotissements de 00h00 à 5h00 du matin.

Un cahier des charges est en cours de préparation (définition des plages horaires etc...) ainsi que des demandes de devis pour l'installation de 9 horloges pour la programmation.

La date prévue pour le début de l'expérimentation est fin juin 2015.

6) ATTRIBUTION DE COMPENSATION

DELIBERATION 2015/21 : MODIFICATION DE L'ATTRIBUTION DE COMPENSATION

Madame le Maire rappelle que le produit de la fiscalité perçu par le Sicoval est partiellement reversé aux communes sous forme d'Attribution de Compensation (AC).

Calcul des AC :

Madame le Maire expose que les AC représentées ci dessous au titre de l'année 2014 correspondent aux AC de 2011, auxquelles sont retranchés :

- Le coût des services communs constaté en 2014. Ce prélèvement sur AC concerne les communes d'Auzeville, Castanet-Tolosan, Baziège, Deyme, Labège, Lauzerville, Mervilla, Montlaur, Péchabou, Pechbusque, Vieille-Toulouse, Vigoulet-Auzil.

- La régularisation des participations des communes du SIVOS, à la charge des communes membres déduction faite de la part sur les investissements à réaliser sur la compétence petite enfance,
- La retenue relative au transfert de compétence voirie et stationnement d'intérêt communautaire et qui fait l'objet des modifications décrites ci-après.

Le calcul de la part investissement de la retenue relative au transfert de la compétence voirie et stationnement d'intérêt communautaire, lorsque le choix de la commune porte sur un financement par emprunt voit ses conditions modifiées. Au regard, de l'évolution du coût de la dette, le taux appliqué passe de 4% sur 15 ans à 2% pour les emprunts à partir de 2015.

COMMUNES	Calcul AC 2015				
	Pour mémoire AC 2011	Services communs	Clect "SIVOS"	Retenue voirie 2015*	AC 2015
Aureville	21 955		224	10 248	11 483
Auzeville	381 149	89 086	1 171	81 129	209 763
Auzielle	328 159		462	49 254	278 443
Ayguesvives	380 595		14 136	72 371	294 088
Baziège	193 959	47 399	19 770	128 470	-1 680
Belbéraud	70 405		7 436	83 167	-20 198
Belbèze	6 968		600	6 244	124
Castanet	1 885 576	141 274	1 954	230 575	1 511 773
Clermont	22 463		182	18 178	4 103
Corronsac	16 631		634	60 606	-44 609
Deyme	60 269	42 233	5 371	8 711	3 954
Donneville	49 992		6 628	26 362	17 002
Escalquens	851 564		30 542	304 504	516 518
Espanès	8 173		168	8 331	-326
Fourquevaux	50 029		4 472	23 458	22 099
Goyrans	6 778		106	49 083	-42 411
Issus	12 105		104	7 566	4 435
Labastide	39 642		6 456	25 621	7 565
Labège	877 245	202 733	1 619	235 387	437 506
Lacroix	88 561		896	164 267	-76 602
Lauzerville	22 327	24 577	932	32 840	-36 022
Les Varennes	11 324		101	3 581	7 642
Mervilla	11 255	8 192	159	0	2 904
Montbrun	21 052		3 428	-1 600	19 224
Montgiscard	179 944		13 082	65 432	101 430
Montlaur	26 896	59 202	7 507	41 667	-81 480
Noueilles	14 527		5	9 280	5 242
Odars	26 753		3 829	19 011	3 913
Péchabou	45 956	25 423	1 355	25 008	-5 830
Pechbusque	15 368	10 597	312	17 153	-12 694
Pompertuzat	66 346		1 007	172 741	-107 402
Pouze	6 962		600	1 800	4 562
Ramonville	4 007 739		3 764	238 814	3 765 161
Rebiegue	7 478		255	11 800	-4 577
Vieille toulouse	16 287	72 243	814	52 093	-108 863
Vigoulet-Auzil	110 788	37 641	418	15 000	57 729
TOTAL	9 943 220	760 600	140 499	2 298 152	6 743 969

* le montant tient compte des recettes perçues à tort par la Sicoval au titre des amendes de police pour les communes de DEYME, DONNEVILLE, MONBRUN, LACROIX-FALGARDE.

Compétence Voirie : modification des AC « voirie » 2015

Le conseil de communauté du 10 septembre 2012, a entériné le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées relatif à la compétence voirie. A ce titre, il a validé le principe de définition des enveloppes communales et leur mode de financement par retenue sur l'AC.

Des modifications de ces enveloppes sont intervenues en 2012, 2013 et 2014 à la demande de certaines communes compte tenu de nouveaux choix de celles-ci ou de travaux impondérables.

En tout état de cause, il sera procédé comme prévu, courant du second semestre 2015, à l'examen des réalisations effectives et des financements réels (sur la période des trois ans 2012-2014) pour conduire aux réajustements nécessaires. Ces corrections ne remettent pas en cause le principe général de calcul des retenues sur AC.

Le tableau ci-dessous détermine le prélèvement sur AC qui découle du mode de financement choisi par la commune au titre de la compétence voirie et stationnement d'intérêt communautaire pour 2015.

	Pour information			Retenue Fonctionnement sur A.C.	Retenue 2015 Investissement sur A.C.	RETENUE 2015 TOTALE sur A.C.
	Retenue Fonctionnement sur A.C.	Retenue 2014 Investissement sur A.C.	RETENUE 2014 TOTALE sur A.C.			
AUREVILLE	5 000	24 553	29 553	5 000	5 248	10 248
AUZEVILLE - TOLOSANE	47 000	22 753	69 753	47 000	34 129	81 129
AUZIELLE	10 500	19 502	30 002	20 000	29 254	49 254
AYGUESVIVES	60 000	8 247	68 247	60 000	12 371	72 371
BAZIEGE	35 400	93 070	128 470	35 400	93 070	128 470
BELBERAUD	16 500	66 667	83 167	16 500	66 667	83 167
BELBEZE-DE-LAURAGAIS	4 000	2 703	6 703	3 000	3 244	6 244
CASTANET-TOLOSAN	52 700	118 583	171 283	52 700	177 875	230 575
CLERMONT-LE-FORT	20 800	13 178	33 978	5 000	13 178	18 178
CORRONSAC	14 000	43 305	57 305	14 000	46 606	60 606
DEYME	-	14 125	32 639	10 000	-	10 000
DONNEVILLE	18 500	11 462	29 962	18 500	11 462	29 962
ESCALQUENS	80 000	320 713	400 713	-	304 504	304 504
ESPANES	17 571	8 842	26 413	5 000	3 331	8 331
FOURQUEVAUX	8 000	23 216	33 216	23 000	458	23 458
GOYRANS	22 000	27 083	49 083	22 000	27 083	49 083
ISSUS	3 051	6 467	9 518	3 051	4 515	7 566
LABASTIDE-BEAUVOIR	60 000	24 581	84 581	20 000	5 621	25 621
LABEGE	15 000	139 883	154 883	65 000	170 387	235 387
LACROIX-FALGARDE	46 000	120 067	166 067	46 000	120 067	166 067
LAUZERVILLE	6 600	56 229	62 829	6 600	26 240	32 840
LES VARENNES	2 500	1 081	3 581	2 500	1 081	3 581
MERVILLA	5 000	4 369	9 369	-	-	-
MONTBRUN-LAURAGAIS	-	-	-	-	-	-
MONTGISCARD	49 000	40 117	89 117	15 000	50 432	65 432
MONTLAUR	26 500	54 167	80 667	-	41 667	41 667
NOUEILLES	16 950	1 544	18 494	3 950	5 330	9 280
ODARS	41 150	13 858	55 008	-	19 011	19 011
PECHABOU	10 000	175 098	185 098	10 000	15 008	25 008
PECHBUSQUE	10 000	20 070	30 070	7 500	9 653	17 153
POMPERTUZAT	65 000	107 741	172 741	65 000	107 741	172 741
POUZE	-	2 703	1 727	1 800	-	1 800
RAMONVILLE-SAINT-AGNE	105 000	89 209	194 209	105 000	133 814	238 814
REBIGUE	5 980	5 820	11 800	5 980	5 820	11 800
VEILLE-TOULOUSE	20 000	32 093	52 093	20 000	32 093	52 093
VIGOULET-AUZIL	15 000	-	15 000	15 000	-	15 000
Total	899 601	1 747 741	2 647 339	729 481	1 576 962	2 306 441

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à la majorité (1 abstention, 14 voix pour) :

- d'approuver les nouveaux montants des enveloppes voirie et les montants des AC 2015 présentés en séance ;
- d'autoriser Le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

7) DOSSIER ACCESSIBILITE DES BATIMENTS PUBLICS (ERP : Etablissement Recevant du Public)

Sur ce dossier Madame le Maire donne la parole à Monsieur SANS. Celui-ci expose que la réglementation prévoyait qu'au 31 décembre 2015 tous les bâtiments publics devaient être accessibles aux handicapés. A cet effet un diagnostic avait été réalisé sur les bâtiments communaux de Corronsac. Les travaux ont été repoussés.

La nouvelle réglementation a reculé le délai de mise aux normes d'accessibilité de 5 ans. A cet effet un nouveau diagnostic a été fait concernant les travaux à réaliser. Un calendrier sur 3 ans doit être transmis et approuvé par la préfecture. Le montant de ces travaux a été estimé à 12 000 €.

Ce budget sera à prévoir sur les budgets de 2016 et 2017.

8) COMPTE RENDU DES COMMISSIONS COMMUNALES ;

Commission affaires scolaires : la commission travaille sur la réalisation du PEDT ; Pour ce faire il faut un projet scolaire et la prise en compte du handicap. Une réunion de travail a eu lieu le 24 mars à Baziège en présence de communes, de la CAF, de représentants de l'éducation nationale et de la DDCS (Direction Départementale de la Cohésion Sociale). Une formation est prévue le 21 mai avec l'ATD (Agence Technique Départementale). Le dossier complet du PEDT doit être transmis à la préfecture pour le 30 juin.

La commission jeunesse : Un tournoi sportif va être organisé entre Montbrun et Corronsac dans le cadre des 20 ans du RPI et des 10 ans de l'association « Autour de l'école » le 30 mai. La remise des prix est prévue à Corronsac à 18h30, suivie d'un apéritif et d'un repas.

9) COMPTE RENDU DES REUNIONS DES ASSEMBLES DES ETABLISSEMENTS PUBLICS DE COOPERATION INTERCOMMUNALE DONT LA COMMUNE EST MEMBRE ET INFORMATION CONCERNANT CES EPCI (SICOVAL, SIVURS...)

CISPD (Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance) : Lors de la dernière réunion le budget a été voté. Un groupe de travail a été formé concernant la délinquance routière. Une nouvelle journée de prévention routière pour les seniors est prévue le 22 mai.

Commission Finances du Sicoval : 1.5 millions d'économies doivent être faites sur le budget 2015. Plusieurs pistes sont à l'étude.

La commission transport : Un questionnaire relatif au TAD (Transport A la Demande) va être diffusé par mail aux habitants de Corronsac afin de recenser les besoins. L'objectif est d'obtenir une desserte de Corronsac et des communes voisines par un TAD zonal à destination du métro de Ramonville St Agne en moins de 30 minutes.

10) QUESTIONS DIVERSES.

- Désignation des jurés d'assise à Labastide Beauvoir le 5 juin. Monsieur Sans se rendra sur place pour représenter la commune.

- Le dossier du PLU avance, prochains objectifs, Pré PADD (Projet d'Aménagement et Développement Durable), travail sur la densification et l'évolution de la population d'ici à 2025.

La séance est levée à 23h45

Prochain Conseil le 19 mai à 21h